



REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU CALVADOS  
 ARRONDISSEMENT DE CAEN

\*\*\*\*\*

## COMMUNE DE OUISTREHAM

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DE LA  
 SEANCE DU 13 MARS 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 13 mars à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Fabienne LHONNEUR, Amélie NAUDOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Pascal CHRETIEN (P. M. JAMMET), Nadia AOUED (P. Mme CLEMENT-L), Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE (P. Mme MULLER DE SCH.), Amélie NAUDOT (P. M. CHAUVOIS), Béatrice PINON (Mme LECHEVALLIER), Martial MAUGER (Mme CLEMENT-L)

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

### Aménagement et politique de la Ville :

## AMENAGEMENT ET POLITIQUE SPORTIVE – REHABILITATION ET EXTENSION DES TENNIS COUVERTS - PROJET DE PÔLE RAQUETTE – VALIDATION DU PROJET ET DEMANDE DE FINANCEMENT

DEL20230313\_17

Présents : 23

Pouvoirs : 6

Abstentions : 5

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre :

Rapporteur : M. Jammet – VU en C<sup>e</sup> finances du 9/03/2023

Le bâtiment des tennis couverts a fait l'objet de nombreuses réparations depuis sa construction en 1987, effectuées en régie ou par des prestataires externes, en particulier pour réparer l'étanchéité des toitures, de la halle sportive ou des toitures terrasses qui semblent avoir atteint leur limite de vétusté.

Au vu des désordres bâtimentaires et des projets portés par la municipalité dans le cadre de sa politique sportive, la rénovation des tennis couverts municipaux serait l'occasion de réhabiliter et d'agrandir l'équipement sportif, pour pouvoir élargir l'offre d'activités sportives du territoire.

Cette réhabilitation permettra également d'accélérer la transition énergétique et anticiper les exigences du décret tertiaire.

Les principaux objectifs visés dans le cadre de ce projet de rénovation sont les suivants :

- Réfection globale de la toiture de la halle sportive et des différentes toitures terrasses
- Installation et exploitation de panneaux photovoltaïques avec plusieurs possibilités de portage
- Isolation thermique et phonique du bâtiment (halle sportive et locaux communs), notamment pour résoudre des problèmes de condensation sur les sols sportifs
- Reprise des huisseries existantes
- Rénovation de la chaufferie (chaudière et panoplie hydraulique chaufferie), y compris halle sportive
- Mise en accessibilité de l'espace club house (actuellement en R+1)
- Reprise des surfaces de jeux des terrains de tennis
- Possibilité de création de nouvelles aires de jeu pour le tennis de table.

Le projet prévoit :

- La réhabilitation complète de la halle sportive des tennis couverts
- La démolition des locaux annexes
- La construction d'une extension permettant d'accueillir 8 terrains de tennis de table
- La construction d'un hall d'accueil avec club house et locaux annexes mutualisés tennis et tennis de table
- La pose de panneaux photovoltaïques.

Le programme des travaux est le suivant :

- Réfection de la couverture de la halle sportive : dépose de la couverture actuelle, pose d'une couverture en panneaux sandwich

isolants

- Démolition du bâtiment de service
- Isolation thermique et phonique : isolation thermique en façades (2.000 m<sup>2</sup>), isolation phonique des soubassements (500 m<sup>2</sup>), ventilation halle de sports, ouverture d'une porte de service côté chaufferie
- Construction d'une chaufferie et d'un local onduleur : bâtiment (60 m<sup>2</sup>), mise en œuvre d'une pompe à chaleur, eau chaude sanitaire solaire
- Reprise des surfaces de jeux des terrains de tennis : application d'une résine
- Extension Tennis de table : construction d'un hall d'accueil, compris vestiaires, douches et club house (400 m<sup>2</sup>), construction d'une halle de tennis de table et stockage (1.000 m<sup>2</sup>)
- Tribune mobile
- Panneaux photovoltaïques : pose de 2.000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques
- VRD : accès antenne télécom et porte service (260 m<sup>2</sup>), accès piéton vers nouvelle entrée tennis couverts (40 m<sup>2</sup>), accès piéton vers nouvelle entrée tennis couverts vers tennis de table (85 m<sup>2</sup>), accès piéton contournement extension (270 m<sup>2</sup>), dévoiement de la chaussée, parking devant bâtiment (450 m<sup>2</sup>), parking Prairies de la mer (500 m<sup>2</sup>)
- Renfort de structure charpente.

Le projet s'inscrit dans une démarche écoresponsable et tiendra compte des critères environnementaux dans sa réalisation.

Le coût total HT estimé du projet est de 7 927 000 € :

Etudes et maîtrise d'œuvre	1 140 000 €
Travaux	6 787 000 €
<b>Total :</b>	<b>7 927 000 €</b>

Ce projet peut bénéficier du concours des partenaires institutionnels, notamment celui de l'Etat au titre des différents fonds (DSIL, DETR, fonds vert, ...).

C'est pourquoi, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés<sup>1</sup>,

- VALIDE le projet décrit ci-avant ;
- AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat à hauteur de 3 170 800€, soit 40% du projet.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le  
Certifiée exécutoire le

<sup>1</sup> Mme Börner, M. Chauvois (pour Mme Naudot ?), MM. Besombes Nourry et Gsell s'abstiennent.